

COMMISSION DÉLIBÉRATIVE

LA PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

La propreté de l'espace public constitue l'un des enjeux principaux pour la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois et l'image de Bruxelles. La Région bruxelloise s'est donc notamment dotée, en 2022, d'une stratégie [clean.brussels](#) en vue d'être durablement plus propre.

Quelles mesures structurelles, nouvelles ou existantes, privilégier aujourd'hui pour, en collaboration avec les différents acteurs concernés, améliorer la gestion des déchets et le nettoyage de l'espace public, rendre la prévention et les contrôles en la matière plus efficaces et ainsi renforcer la propreté et l'attractivité de Bruxelles?



RAPPORT

fait au nom de la commission délibérative par

Élisa D (FR)
Jozef D (NL)
Angelina Chan (FR)
Stijn Bex (NL)

Table des matières

1. Mandat de la commission délibérative	3
2. Déroulement de la commission délibérative	4
2.1. Séance d'installation (26 mars 2026)	4
2.2. Phase d'information (28 mars 2026).....	5
2.3. Phase de délibération (18 & 19 avril 2026)	7
2.4. Phase des recommandations (30 mai 2026)	9
2.4.1. Discussion	9
2.4.2. Votes.....	9
2.5. Phase de présentation du rapport (6 juin 2026)	24
2.5.1. Discussion	24
2.5.2. Votes.....	24
3. Recommandations adoptées par la commission délibérative	25
Annexes	26
Annexe 1 : Propositions de recommandations soumises à la discussion	26
Annexe 2 : Propositions de recommandations modifiées suite à la discussion.....	26
Annexe 3 : Propositions de recommandations soumises au vote	26
Annexe 4 : Amendements	26
Annexe 5 : Évaluation.....	27
Annexe 6 : Composition de la commission délibérative	27

1. Mandat de la commission délibérative

Saisi d'une suggestion citoyenne portant sur la propreté de l'espace public, le Parlement bruxellois a décidé de constituer une commission délibérative sur la thématique.

Considérant la suggestion citoyenne qui, relevant l'incidence de l'état de propreté de l'espace public sur la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois et l'attractivité de Bruxelles, demande qu'une commission délibérative formule des recommandations de mesures structurelles pour une ville plus propre, basées sur les axes clés que sont la collecte des déchets, le nettoyage, la prévention et les sanctions;

Considérant qu'il importe notamment d'inscrire la commission délibérative dans le cadre des compétences bruxelloises, de délimiter la thématique, qui ne doit être ni trop étroite pour susciter un débat, ni trop large pour en permettre le suivi, et de prendre en compte les mesures existantes ou à venir;

Considérant l'échange de vues qui a eu lieu sur ce point en commission de l'Environnement en date du 7 janvier 2026¹, dont il ressort qu'il importe particulièrement de prendre en compte la collaboration entre les différents acteurs de la propreté en Région bruxelloise;

La thématique a été reformulée comme suit:

La propreté de l'espace public constitue l'un des enjeux principaux pour la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois et l'image de Bruxelles. La Région bruxelloise s'est donc notamment dotée, en 2022, d'une stratégie [clean.brussels](#) en vue d'être durablement plus propre.

Quelles mesures structurelles, nouvelles ou existantes, privilégier aujourd'hui pour, en collaboration avec les différents acteurs concernés, améliorer la gestion des déchets et le nettoyage de l'espace public, rendre la prévention et les contrôles en la matière plus efficaces et ainsi renforcer la propreté et l'attractivité de Bruxelles?

¹ Voir aussi la synthèse de l'échange de vues (http://weblex.brussels/data/annexes/uploads/sv20260310084453cd_25-26-001_com_environnement_26-01-07_compte_rendu_f.pdf .pdf)

2. Déroulement de la commission délibérative

2.1. Séance d'installation (26 mars 2026)

Les travaux de la commission délibérative ont été inaugurés par :

- M. Bertin Mampaka Mankamba, président du Parlement, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a particulièrement remercié les parlementaires et les citoyens présents pour leur investissement ;
- Mme Aurélie Czekalski, présidente de la commission délibérative, qui a remercié l'ensemble des parties prenantes pour leur contribution au processus, a expliqué la procédure de vote (vote secret consultatif des citoyens et vote public décisionnel des parlementaires) et a annoncé que les recommandations ainsi adoptées par la commission délibérative ferait l'objet d'un suivi des parlementaires.

Les participants ont par ailleurs été informés sur le déroulement du processus et les différentes mesures mises en place afin que chacune et chacun puisse pleinement y participer.

Voir la [vidéo du 26 mars 2026](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

2.2. Phase d'information (28 mars 2026)

La première partie de la phase informative a été consacrée à une présentation générale de la thématique et à sa mise en contexte.

M. Andrea Bortolotti, architecte-urbaniste, chercheur et professeur assistant à l'École polytechnique de Milan, est ainsi intervenu sur les causes et conséquences de la malpropreté de l'espace public, partageant ainsi les conclusions de l'étude qu'il avait menée à propos de la propreté dans des zones particulièrement denses de la Région (voir [Les détritits de la ville : repenser la gestion des déchets à Bruxelles](#)).

M. Adel Lassouli, porte-parole, et M. Jos Raymenants, directeur général adjoint de l'Agence Bruxelles-Propreté, sont quant à eux revenus sur la manière dont s'opère la coordination des différents acteurs de la propreté à Bruxelles (Agence Bruxelles-Propreté et communes pour l'essentiel) et ont ensuite exposé les objectifs poursuivis et les moyens déployés dans le cadre de la stratégie [clean.brussels](#).
Voir la [présentation](#)

Enfin, Mme Audrey Henry, Secrétaire d'État en charge de la Propreté publique, a rendu hommage aux agents qui œuvrent au quotidien à rendre la ville plus propre et a rappelé les différentes réformes prévues dans la déclaration de politique générale : réforme des collectes en porte-à-porte afin qu'elles correspondent davantage aux besoins, redéploiement des points de collecte en fonction des spécificités des quartiers, mise sur pied d'une brigade d'intervention rapide pour lutter contre les dépôts clandestins, meilleure application des sanctions.

La deuxième partie de la phase informative a été consacrée à l'approfondissement de différents enjeux liés à la thématique, identifiés par le comité d'accompagnement :

- coopération entre acteurs ;
- prévention et sensibilisation ;
- contrôles et sanctions ;
- urbanisme et propreté ;
- activités économiques et propreté.

Sont intervenus sur l'enjeu de la coopération entre acteurs :

- M. Lionel Culot, manager public de zone quartier Midi, M. Éric Janssens, 1er surveillant collectes, et M. Nejib Mouldi, travailleur de terrain nettoyage, Agence Bruxelles-Propreté ;
- M. Nathanaël Lebailly, service Travaux publics, commune d'Etterbeek ;
- M. Steve Lersberghe, General Management – Public Affairs, et M. Robert Dhainaut, Directeur Customer Equipment, STIB;
- M. Aarnout Ecker, General manager, Denuo.

Sont intervenus sur l'enjeu de la prévention et de la sensibilisation :

- Mme Élise Parentani, responsable sensibilisation et communication externe, et M. Najime Boumazoughe, dispatching radio, POC safe.brussels, Agence Bruxelles-Propreté ;
- Mme Cataline Sénéchal, chargée de mission, Inter-Environnement Bruxelles.

Sont intervenus sur l'enjeu des contrôles et des sanction :

- Mme Nadia Schuurman, responsable recherche et verbalisation, et M. Fabian Ooms, contrôleur recherche et verbalisation, Agence Bruxelles-Propreté ;
- M. Matthieu Herman, responsable service Propreté publique, commune d'Ixelles ;
- Mme Delphine Schelpe, commissaire divisionnaire, directrice proximité, et M. Michaël Strous, inspecteur principal, Zone de police Midi ;
- Mme Katrien Van den Bruel, cheffe de la division Inspection et Sols pollués, et Mme Pauline Saoul, conseillère juridique au service Responsabilité élargie des producteurs et Réglementation, Bruxelles Environnement.

Sont intervenus sur l'enjeu de l'urbanisme :

- Mme Florence Provost, responsable parc immobilier & contact mobilité / urbanisme, Agence Bruxelles-Propreté ;
- M. Nicolas Essig, chef de projet voirie, et M. Dimitri Strobbe, directeur maintenance, Bruxelles Mobilité ;
- Mme Madeleine Guyot, géographe, professeure à l'UCLouvain.

Sont intervenus sur l'enjeu des activités économiques :

- M. Damien Beck, directeur activité commerciale, Agence Bruxelles-Propreté ;
- Mme Lisa Isnard, Secrétaire générale, *Brussels Enterprises Commerce & Industry* (Beci) ;
- M. Benjamin Wayens, géographe, logisticien de recherche et maître d'enseignement à l'ULB.

Voir la [vidéo du 28 mars 2026](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

Voir la [fiche d'information](#)

2.3. Phase de délibération (18 & 19 avril 2026)

La phase de délibération a débuté par un entretien avec Mme Julie Eeckhoudt, déléguée générale de l'[AVPU – Association des Villes pour la Propreté Urbaine](#), qui a fait part de bonnes pratiques à l'œuvre dans des pays voisins.

Voir la [présentation](#)

La phase de délibération s'est poursuivie par la présentation du point de vue de chacun des groupes politiques représentés au sein de la commission délibérative.

Sont ainsi intervenus :

- M. Oliver Rittweger de Moor pour le groupe PTB ;
- M. Fouad Ahidar pour le groupe Team Fouad Ahidar ;
- Mme Angelina Chan pour le groupe MR ;
- M. Emile Luhahi pour le groupe Groen ;
- M. Calvin Soiresse Njall pour le groupe Ecolo ;
- Mme Isabelle Emmery pour le groupe PS ;
- M. Mounir Laarissi pour le groupe Les Engagés.

Voir la [fiche d'information](#)

Les participants ont ensuite été répartis en groupes restreints, composés de manière équilibrée de citoyens tirés au sort et de parlementaires, compte tenu de critères sociodémographiques (genre, âge, répartition géographique, langue, niveau de formation).

Un premier échange en groupes restreints a eu lieu au cours duquel les participants ont été invités à :

- dresser, sur la base des informations délivrées lors de la phase informative, un état de la situation en 2026, répondant à la question « sur le plan de la propreté, où en est-on aujourd'hui ? » ;
- élaborer une vision à l'horizon 2050, répondant à la question « sur le plan de la propreté, dans quelle ville voulons-nous vivre en 2050 ? » ;
- identifier des moyens permettant de passer de l'une à l'autre, répondant ainsi à la question « comment parvenir à la vision 2050 ? ».

Les premières idées émergeant du travail en groupes restreints ont alors été exposées en réunion plénière et soumises à M. Jean-Sébastien Derauw, expert thématique du comité d'accompagnement et COO (Chief Operating Officer) – inspecteur général Exploitation de l'Agence Bruxelles-Propreté, qui a remis un avis en termes de compétence, de faisabilité et de coût, et d'incidences.

Les groupes restreints ont été invités à reformuler leurs premières idées compte tenu des observations formulées par M. Jean-Sébastien Derauw, sous la forme de premières propositions de recommandations composées des trois parties suivantes :

- un titre (répondant à la question « quoi ?) ;
- des considérants (répondant à la question « pourquoi ? ») ;
- des tirets (répondant à la question « comment ? »).

Ces premières propositions de recommandations ont ensuite été regroupées en cinq thématiques, conjointement par des représentants de l'équipe chargée de la facilitation, des représentants du comité d'accompagnement (garant et expert thématique) et des porte-parole des groupes restreints.

Les cinq thématiques ainsi dégagées étaient les suivantes :

- gouvernance ;
- prévention et sensibilisation ;
- contrôles et sanctions ;
- aménagement et infrastructures ;
- organisation des collectes et métiers de la propreté.

Les participants ont été invités à rejoindre le groupe thématique de leur choix. Les premières propositions de recommandations relevant de chacune des thématiques précédemment définies y ont été précisées et sélectionnées au travers d'une forme de référendum (chaque participant disposant de 10 points à répartir entre les différentes propositions ; les propositions récoltant le plus de points étant retenues).

À l'issue de la phase délibérative, les propositions de recommandations ont été rassemblées dans un même document qui a fait l'objet d'un toilettage. Mené par les services, le toilettage s'est limité à opérer des modifications de forme, visant à harmoniser le texte et éventuellement à le restructurer (en fusionnant des (parties de) propositions traitant de sujets similaires ou en scindant des propositions traitant de sujets distincts).

Voir les [vidéos des 18 et 19 avril 2026](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

Voir annexe 1 : [Propositions de recommandations soumises à la discussion](#)

2.4. Phase des recommandations (30 mai 2026)

2.4.1. Discussion

Les propositions de recommandations formulées par les différents groupes thématiques ont été successivement soumises à l'avis des quatre autres groupes thématiques dont les membres pouvaient émettre des suggestions d'amélioration (précisions ou corrections), sans toutefois en altérer le sens.

Les suggestions d'amélioration émises dans ce cadre ont ensuite été examinées par les groupes thématiques qui avaient initialement formulé les propositions de recommandations. Au terme de l'examen, les groupes thématique disposaient de l'alternative suivante :

- soit intégrer les suggestions formulées ;
- soit rejeter les suggestions formulées, auquel cas il devait s'en justifier.

Des porte-parole de chaque groupe thématique ont enfin rendu compte de ce travail en réunion plénière.

Voir annexe 2 : [Propositions de recommandations modifiées suite à la discussion](#) (modifications apparentes)

Voir annexe 3 : [Propositions de recommandations soumises au vote](#) (modifications non apparentes)

2.4.2. Votes

Conformément au règlement du Parlement, la possibilité de déposer encore des amendements a été ouverte.

Les propositions de recommandations, accompagnées des éléments de réflexion qui les motivent, et les amendements ont été soumis au vote dans l'ordre suivant :

1. un vote secret consultatif des citoyens tirés au sort sur chaque proposition de recommandation et sur chaque amendement ;
2. un vote public à la majorité absolue des parlementaires sur chaque proposition de recommandation et sur chaque amendement.

Conformément au vade-mecum des commissions délibératives, « une distinction est faite entre les recommandations en fonction du degré d'adhésion des participants à la commission délibérative. Ainsi, chaque recommandation qui compte une majorité de 80 % est spécifiquement mise en valeur [marquée d'un astérisque]. De la sorte, un incitant est accordé aux recommandations obtenant un large consensus.*

Gouvernance

Proposition de recommandation 1.1

Taxer la production de produits générant des déchets ménagers

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 25 pour, 5 contre, 6 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 7 pour, 3 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 1.1 est adoptée (taux d'adhésion : 68 %).

***Proposition de recommandation 1.2**

Renforcer le tri et le recyclage des déchets

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 34 pour, 1 contre, 2 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 1.2 est adoptée (taux d'adhésion : 94 %).

***Proposition de recommandation 1.3**

Améliorer la gestion des déchets commerciaux et en renforcer le suivi

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 32 pour, 2 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 1.3 est adoptée (taux d'adhésion : 88 %).

Mme Clémentine Barzin explique s'être abstenue compte tenu de la situation budgétaire de la Région. On ne peut à son sens doter l'acteur visé par la proposition des moyens humains et financiers utiles à la poursuite de cette mission que dans la limite des moyens budgétaires disponibles.

***Proposition de recommandation 1.4**

Améliorer la gestion des contrats relatifs aux déchets commerciaux conclus avec l'Agence Bruxelles-Propreté

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 33 pour, 2 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 1.4 est adoptée (taux d'adhésion : 94 %).

***Proposition de recommandation 1.5**

S'orienter vers une gouvernance intégrée de la propreté publique à Bruxelles

Discussion

M. Mounir Laarissi présente l'amendement n°1 visant, au point 2°, à supprimer le point b. Le point b prévoit la suppression progressive des services de propreté communaux, pourtant fondamentaux du fait de leur proximité avec la population. Le point b entre par ailleurs en contradiction avec le point a, qui plaide pour un renforcement de la complémentarité entre les différents services et auquel le député se dit favorable.

Votes

Amendement n°1

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 19 pour, 8 contre, 8 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 7 pour, 3 contre, 1 abstention.

En conséquence, l'amendement n°1 est adopté.

Proposition amendée

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 26 pour, 1 contre, 4 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 1.5, telle qu'amendée, est adoptée (taux d'adhésion : 88 %).

Prévention et sensibilisation

***Proposition de recommandation 2.1**

Sensibiliser les citoyens aux nuisances générées par les déjections canines

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 29 pour, 6 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 2.1 est adoptée (taux d'adhésion : 85 %).

***Proposition de recommandation 2.2**

Faire de l'économie circulaire et régénérative l'économie primordiale

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 32 pour, 2 contre, 2 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 2.2 est adoptée (taux d'adhésion : 91 %).

***Proposition de recommandation 2.3**

Organiser une journée consacrée à la propreté à l'échelle des quartiers

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 30 pour, 3 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 2.3 est adoptée (taux d'adhésion : 87 %).

***Proposition de recommandation 2.4**

Développer un kit attractif à destination des citoyens, résidents et commerçants, nouveaux ou déjà établis

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 28 pour, 8 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstentions.

En conséquence, la proposition de recommandation 2.4 est adoptée (taux d'adhésion : 81 %).

***Proposition de recommandation 2.5**

Réévaluer les études existantes en vue de développer un système de consigne

Discussion

Mme Clémentine Barzin présente l'amendement n°2 visant à insérer les mots «de réévaluer les études existantes en vue» avant les mots «de développer un système de consigne». Il s'agit de rendre titre et contenu de la proposition cohérents.

M. Kalvin Soiresse Njall craint que modifier ainsi le titre n'en complexifie la lecture. Qu'une réévaluation des études soit indispensable ou pas, la proposition vise bien à mettre en place un système de consigne.

Votes

Amendement n°2

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 22 pour, 6 contre, 7 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, l'amendement n°2 est adopté.

Proposition amendée

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 28 pour, 2 contre, 6 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 2.5, telle qu'amendée, est adoptée (taux d'adhésion : 83 %).

***Proposition de recommandation 2.6**

Développer une application dédiée à la propreté

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 30 pour, 6 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 2.6 est adoptée (taux d'adhésion : 85 %).

Mme Cécile Vainsel explique s'être abstenue du fait de l'importance des moyens financiers utiles à la mise en œuvre de la proposition au regard de la situation budgétaire de la Région.

***Proposition de recommandation 2.7**

Intégrer la thématique des déchets à la formation scolaire de manière à modifier les habitudes quotidiennes et familiales

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 37 pour, 0 contre, 0 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 2.7 est adoptée (taux d'adhésion : 100 %).

Contrôles et sanctions

Proposition de recommandation 3.1

Lutter contre les dépôts clandestins par un système intelligent et uniforme de caméras mobiles

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 26 pour, 8 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 7 pour, 0 contre, 4 abstentions.

En conséquence, la proposition de recommandation 3.1 est adoptée (taux d'adhésion : 72 %).

M. Oliver Rittweger de Moor explique s'être abstenu parce qu'il estime qu'investir dans des caméras peut être relativement onéreux et peu efficace si l'on ne renforce pas les équipes chargées du suivi des infractions constatées.

M. Kalvin Soiresse Njall rejoint les propos de son collègue.

***Proposition de recommandation 3.2**

Lutter contre les dépôts clandestins en renforçant les équipes et leur collaboration

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 35 pour, 1 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 3.2 est adoptée (taux d'adhésion : 96 %).

Mme Clémentine Barzin explique s'être une fois de plus abstenue pour des motifs de prudence budgétaire.

***Proposition de recommandation 3.3**

Instaurer un système harmonisé de contrôle et de sanctions

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 32 pour, 2 contre, 2 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 3.3 est adoptée (taux d'adhésion : 89 %).

***Proposition de recommandation 3.4**

Instaurer un système de sanctions, tenant compte des revenus et de la nature des déchets et suffisamment dissuasif pour éviter la récidive

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 29 pour, 4 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 3.4 est adoptée (taux d'adhésion : 83 %).

Mme Clémentine Barzin explique s'être abstenue au vu de ses réticences à ce qu'on puisse rendre publics les noms des entreprises et des personnes morales qui récidivent plusieurs fois en matière de pollution de l'espace public.

Proposition de recommandation 3.5

Sanctionner l'Agence Bruxelles-Propreté en cas de défaut de prestation

Discussion

M. Stijn Bex présente l'amendement n°3 visant à supprimer la proposition, du fait du droit de grève et de l'existence de mesures disciplinaires internes à l'Agence Bruxelles-Propreté (qui travaille d'ailleurs à en renforcer l'efficacité).

M. Bernd B. précise que l'évocation du droit de grève a été supprimée de la proposition initiale.

M. Mounir Laarissi craint que la proposition de recommandation, dans sa forme actuelle, ne jette en outre l'opprobre sur les agents.

M. Oliver Ritteweger de Moor approuve les propos tenus par son collègue. Il estime par ailleurs qu'une telle mesure ne renforcerait encore un peu plus la pression déjà mise sur les agents.

Vote

Amendement n°3

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 23 pour, 10 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, l'amendement n°3 est adopté et la proposition de recommandation est supprimée.

Aménagement et infrastructures

***Proposition de recommandation 4.1**

Rendre les corbeilles publiques plus visibles de jour comme de nuit et uniformes sur tout le territoire régional

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 31 pour, 2 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 4.1 est adoptée (taux d'adhésion : 89 %).

***Proposition de recommandation 4.2**

Augmenter le nombre des points d'apport volontaire

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 30 pour, 1 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 4.2 est adoptée (taux d'adhésion : 91 %).

***Proposition de recommandation 4.3**

Permettre le stockage des déchets grâce à des locaux dédiés

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 28 pour, 6 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 4.3 est adoptée (taux d'adhésion : 85 %).

***Proposition de recommandation 4.4**

Améliorer l'accès aux toilettes gratuites

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 27 pour, 7 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstentions.

En conséquence, la proposition de recommandation 4.4 est adoptée (taux d'adhésion : 83 %).

***Proposition de recommandation 4.5**

*Intégrer la propreté et sa gestion dès la conception d'un nouveau projet
et valoriser l'embellissement de la ville via la création de nouveaux espaces verts*

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 31 pour, 2 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 4.5 est adoptée (taux d'adhésion : 89 %).

Organisation des collectes et métiers de la propreté

Proposition de recommandation 5.1

Concevoir un véhicule de collecte des déchets intelligent

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 14 pour, 19 contre, 3 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 0 pour, 6 contre, 5 abstentions.

En conséquence, la proposition de recommandation 5.1 est rejetée (taux d'adhésion : 30 %).

M. Stijn Bex explique s'être abstenu dès lors qu'il lui semble difficile de rejeter cette proposition innovante et particulièrement soutenue par les plus jeunes qui entendent préparer l'avenir. Cette contribution est appréciable : il convient effectivement de s'interroger sur la manière dont Bruxelles pourrait disposer du matériel le plus moderne.

M. Kalvin Soiresse Njall explique s'être abstenu parce, quoiqu'il perçoive l'innovation de manière très favorable, il convient de tenir compte des moyens budgétaires disponibles pour ce qui est des avancées technologiques aussi.

M. Oliver Rittweger de Moor explique s'être abstenu également, considérant que, quoiqu'il soutienne de telles avancées, il ne faudrait pas qu'on y investisse au détriment des équipes de terrain.

***Proposition de recommandation 5.2**

Élargir les horaires d'ouverture des recyparks et en renforcer l'accessibilité

Discussion

Mme Angelina Chan présente l'amendement n°4 visant à supprimer le point 2°. Un accès aux recyparks sans surveillance physique renforcerait les risques en termes de sécurité.

Votes

Amendement n°4

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 24 pour, 10 contre, 0 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, l'amendement n°4 est adopté.

Proposition amendée

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 31 pour, 2 contre, 2 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 5.2, telle qu'amendée, est adoptée (taux d'adhésion : 91 %).

Proposition de recommandation 5.3

Adapter les horaires des collectes

Discussion

La présidente explique que deux tendances contradictoires (A et B) se dégagent des discussions qui ont eu lieu jusqu'ici et invitent les partisans de ces deux tendances à s'exprimer.

M. Mounir Laarissi explique que la généralisation de la collecte hebdomadaire unique des déchets résiduels répond davantage aux objectifs poursuivis par la Région en matière de réduction des déchets aux horizons 2030, 2040 et 2050. Une fréquence moindre de collecte des sacs blancs incitera davantage les ménages à trier leurs déchets organiques, qui représentent une part importante des déchets résiduels, et contribue ainsi au développement des filières de valorisation telles que la biométhanisation. Cette approche s'inscrit également dans la perspective du déploiement des conteneurs enterrés et des points d'apport volontaire. Elle permet en outre de limiter la présence de sacs sur la voie publique, de contenir les coûts liés aux collectes et de réduire les nuisances environnementales engendrées par la circulation des camions. Enfin, même avec une collecte hebdomadaire, Bruxelles conserverait un niveau de service élevé tout en restant fidèle à l'esprit des travaux de la commission délibérative, centrés sur le renforcement du tri et la diminution de la production de déchets.

M. Oliver Rittweger de Moor s'étonne d'abord de ce que la première version du texte des propositions de recommandations reprenait la proposition B, avant que celle-ci ne disparaisse mystérieusement alors qu'elle était conforme aux propos tenus par le groupe thématique «organisation des collectes et métiers de la propreté». Il y voit une manipulation.

Il estime ensuite que réduire le nombre de collectes de déchets résiduels risque d'aggraver sensiblement les problèmes de propreté dans plusieurs communes et quartiers densément peuplés de Bruxelles. Dans de nombreux logements, souvent dépourvus de balcon, de terrasse ou d'espace de stockage suffisant, les habitants rencontrent déjà des difficultés pour conserver et trier leurs déchets. Dans ce contexte, la suppression d'une collecte de sacs blancs entraînerait une accumulation accrue des déchets sur l'espace public, avec des conséquences négatives en matière de salubrité et de prolifération des nuisibles. Les organisations syndicales ont d'ailleurs exprimé les mêmes inquiétudes. Dès lors, maintenir au minimum le niveau actuel de collecte apparaît comme une condition nécessaire pour préserver la propreté de la Région.

M. Etienne N. ne peut souscrire aux propos du dernier intervenant. C'est bien la proposition A qui était majoritairement soutenue par le groupe thématique en question.

M. Calvin Soiresse demande des clarifications à ce propos.

M. Mounir Laarissi dit avoir été lui-même surpris à la lecture de la première version du texte des propositions de recommandations en ce qu'elle n'était pas conforme aux conclusions du groupe thématique. Il estime par ailleurs que la collecte n'a pas été déforcée dès lors que le tri des déchets organique a été rendu obligatoire et que le ramassage des sacs oranges s'en est donc accru. Il se vaut enfin rassurant : il est désormais obligatoire de prévoir dans les grands immeubles des locaux pour les poubelles.

M. Oliver Rittweger de Moor maintient que c'est bien la proposition figurant dans la première version du texte qui était conforme aux conclusions du groupe de travail. Il ne s'oppose évidemment pas à un renforcement du tri et à une diminution à terme des collectes mais estime que dans la situation actuelle, seule la proposition B permettra de garantir la propreté de l'espace public.

Mme Ana-Maria T. s'inquiète de la manière dont la proposition B serait financée.

M. Oliver Rittweger de Moor rétorque que la diminution des collectes engendrera une augmentation des dépôts clandestins et dès lors un accroissement des dépenses nécessaires à la lutte contre ce phénomène.

M. Mounir Laarissi observe que les quartiers les plus sales ne sont pas nécessairement ceux dans lesquels les collectes sont les plus fréquentes.

Vote

Proposition A

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 21 pour, 10 contre, 2 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 7 pour, 3 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 5.3-A est adoptée (taux d'adhésion : 64 %) et la proposition de recommandation 5.3-B devient sans objet.

M. Calvin Soiresse Njall explique s'être abstenu parce que, soutenant l'objectif de diminution des collectes, il estime que des conditions préalables doivent être remplies et craint que les choix budgétaires opérés par le gouvernement ne le permettent pas.

Proposition de recommandation 5.4

Développer la collecte d'encombrants à domicile

Discussion

M. Mounir Laarissi présente l'amendement n°5 visant à supprimer les points 1°, 2° et 3°. Le parlementaire ne s'oppose évidemment pas à l'esprit de la recommandation de venir en aide à celles et ceux qui en éprouvent le besoin (c'est l'objet du point 4°) mais craint que les points 1°, 2° et 3° ne soient pas réalisables et fassent par ailleurs fi de services qui existent déjà.

Votes

Amendement n°5

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 20 pour, 6 contre, 9 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 7 pour, 2 contre, 2 abstentions.

En conséquence, l'amendement n°5 est adopté.

M. Oliver Rittweger de Moor explique s'être abstenu, considérant que l'amendement n°5 balaie en fait le travail délibératif opéré précédemment par les citoyens.

M. Kalvin Soiresse Njall, qui partage cet avis, explique s'être abstenu parce que l'amendement supprimerait un certain nombre de propositions qui visaient pourtant à rencontrer les difficultés des Bruxelloises et Bruxellois qui n'ont pas toujours la possibilité de se rendre dans les recyparks (notamment parce qu'ils ne sont pas motorisés).

Proposition amendée

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 24 pour, 2 contre, 8 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 5.4, telle qu'amendée, est adoptée (taux d'adhésion : 78 %).

***Proposition de recommandation 5.5**

Développer les recyparks mobiles

Discussion

Cette proposition ne suscite pas de commentaire.

Vote

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 32 pour, 0 contre, 1 abstention.

Vote public décisionnel des parlementaires : 10 pour, 0 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 1.1 est adoptée (taux d'adhésion : 95 %).

Mme Clémentine Barzin explique s'être abstenue, craignant qu'une prolongation de la présence des recyparks mobiles sur l'espace public ait des répercussions négatives sur l'usage des places concernées, notamment pour les commerçants et les riverains.

Proposition de recommandation 5.6

Augmenter fortement le nombre de balayeurs de rue et les responsabiliser

Discussion

M. Lionel C. observe une discordance entre le titre et le contenu de la proposition de recommandation qui ne reprend pas l'idée d'augmenter le nombre de balayeurs de rue.

Mme Clémentine Barzin présente en conséquence l'amendement n°6 visant à remplacer, dans le titre, les mots «augmenter fortement» par les mots «adapter aux besoins» et, au 1^{er} tiret, les mots «de

responsabiliser les balayeurs de rue» par les mots «d'adapter le nombre des balayeurs de rue aux besoins et de les responsabiliser», et ce au nom de la prudence budgétaire.

M. Lionel C. estime dans ces conditions qu'il ne pourra voter favorablement la proposition en ce qu'elle ne reprendrait pas l'idée d'augmenter le nombre des balayeurs de rue. De manière générale, il se dit fatigué de ce qu'on oppose systématiquement la prudence budgétaire à chaque proposition et suggère dès lors de plutôt consacrer la prochaine commission délibérative à la question du budget de la Région.

M. Calvin Soiresse Njall soutient cette dernière proposition.

M. Etienne N. ne pense en outre pas que l'incidence budgétaire d'une telle mesure soit très élevée et estime qu'elle est également susceptible de mettre à l'emploi des personnes peu qualifiées.

Mme Marlène M. soutient ce dernier propos.

M. Oliver Rittweger de Moor suggère que deux propositions, reflétant les deux tendances, puissent être mises au vote.

La présidente l'invite à déposer un amendement.

M. Oliver Rittweger de Moor présente l'amendement n°7 visant à insérer un nouveau point 1° rédigé comme suit: «d'augmenter fortement le nombre de balayeurs de rue».

Mme Clémentine Barzin rappelle que les politiques ont le devoir bien de gérer les deniers publics.

Votes

Amendement n°6

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 10 pour, 20 contre, 4 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 7 pour, 4 contre, 0 abstention.

En conséquence, l'amendement n°6 est adopté et l'amendement n°7 devient sans objet

Proposition amendée

Vote secret consultatif des citoyens tirés au sort : 9 pour, 15 contre, 9 abstentions.

Vote public décisionnel des parlementaires : 7 pour, 3 contre, 1 abstention.

En conséquence, la proposition de recommandation 5.6, telle qu'amendée, est adoptée (taux d'adhésion : 38 %).

M. Calvin Soiresse Njall explique s'être abstenu, craignant que, vu les mesures budgétaires décidées par le gouvernement, l'adaptation aux besoins ne reste qu'un vœu pieux.

*
* *

Mme Cécile Vainsel estime, en conclusion de la séance de votes et des frustrations qui en ressortent compte tenu de l'engagement des citoyens, que le système de vote devrait être revu de manière à octroyer un même poids à toutes et tous.

Mme Clémentine Barzin, rappelant que les constitutionnalistes sont assez d'accord pour accorder un caractère consultatif à l'ensemble des votes, plaide également dans ce sens et annonce qu'un travail sera mené à ce propos.

M. Calvin Soiresse Njall estime également qu'un même poids devrait être accordé à tous mais ne voudrait pas qu'il n'ait qu'un caractère consultatif. Il invite les groupes représentés ici à demander à leurs collègues du Parlement fédéral de modifier la Constitution.

M. Etienne N. regrette que malgré le travail effectué pendant des semaines, un amendement déposé par des parlementaires puisse modifier un élément aussi fondamental que celui en question plus haut.

Une citoyenne se joint à l'intervention précédente.

M. Stijn Bex estime qu'il doit, en tant que parlementaire, assumer son vote. Or, la réalité budgétaire de la Région l'empêche évidemment de faire de fausses promesses. Le rapport, en ce qu'il reprendra les discussions qui viennent d'avoir lieu, reflètera toutefois la volonté des citoyens qu'il ne manquera pas de relayer auprès du gouvernement.

Voir la [vidéo du 30 mai 2026](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

2.5. Phase de présentation du rapport (6 juin 2026)

2.5.1. Discussion

2.5.2. Votes

Voir la [vidéo du 6 juin 2026](#) sur la plateforme [democratie.brussels](#)

3. Recommandations adoptées par la commission délibérative

[Recommandations adoptées par la commission délibérative](#)

Annexes

[Annexe 1 : Propositions de recommandations soumises à la discussion](#)

[Annexe 2 : Propositions de recommandations modifiées suite à la discussion](#)

[Annexe 3 : Propositions de recommandations soumises au vote](#)

Annexe 4 : Amendements

Amendement n°1
(de Mounir Laarissi)

Proposition de recommandation 1.5

Au point 2°, supprimer le b.

Amendement n°2
(de Clémentine Barzin)

Proposition de recommandation 2.5

Insérer les mots «de réévaluer les études existantes en vue» avant les mots «de développer un système de consigne».

Amendement n°3
(de Stijn Bex)

Proposition de recommandation 3.5

Supprimer la proposition.

Amendement n°4
(d'Angelina Chan)

Proposition de recommandation 5.2

Supprimer le point 2°.

Amendement n°5
(de Mounir Laarissi)

Proposition de recommandation 5.4

Supprimer les points 1°, 2° et 3°.

Amendement n°6
(de Clémentine Barzin)

Proposition de recommandation 5.6

Remplacer, dans le titre, les mots «augmenter fortement» par les mots «adapter aux besoins» et, au 1^{er} tiret, les mots «de responsabiliser les balayeurs de rue» par les mots «d’adapter le nombre des balayeurs de rue aux besoins et de les responsabiliser».

Amendement n°7
(d’Oliver Rittweger de Moor)

Proposition de recommandation 5.6

Insérer un nouveau point 1° rédigé comme suit: «d’augmenter fortement le nombre de balayeurs de rue».

Annexe 5 : Évaluation

Annexe 6 : Composition de la commission délibérative

45 citoyens

CRITÈRES	CATÉGORIES	NOMBRE
genre	hommes	22
	femmes	23
âge	16 à 29 ans	12
	30 à 44 ans	13
	45 à 64 ans	13
	65 ans et +	7
répartition géographique	centre 1 (1000 / 1020 / 1120 / 1130)	7
	centre 2 (1040 + 1050)	5
	nord-ouest (1080 + 1081 + 1082 + 1083 + 1090)	8
	nord-est (1030 + 1140 + 1210)	7
	est (1150 + 1200)	4
	sud-ouest (1060 + 1070 + 1190)	9
	sud-est (1160 + 1170 + 1180)	5
langue	français	36
	néerlandais	9
niveau de formation	pas de diplôme / secondaire inférieur	15
	secondaire supérieur	12
	supérieur	18

14 parlementaires

PRÉNOM NOM	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION DÉLIBÉRATIVE	GROUPE POLITIQUE
Aurélie Czekalski	Présidente	MR
Clémentine Barzin	Membre	MR



Angelina Chan	Membre	MR
Ismail Luahabi	Membre	MR
Isabelle Emmery	Membre	PS
Yannick Piquet	Membre	PS
Cécile Vaincel	Membre	PS
Francis Dagrín	Membre	PTB
Danaé Michaux Maimone	Membre	PTB
Oliver Rittweger de Moor	Membre	PTB
Mounir Laarissi	Membre	Les Engagés
Kalvin Soiresse Njall	Membre	Ecolo
Stijn Bex	Membre	Groen
Fouad Ahidar	Membre	Team Fouad Ahidar